Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 4 (1868)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE 1er JANVIER 1868

4e année. N° 1.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 30 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace

Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Estoppey, gérant de l'*EDUCATEUR, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE. — A nos lecteurs. — La catéchisation de Dinter. — L'allemand dans les Ecoles normales de la Suisse romande. — La fête des instituteurs à St-Gall et l'exposition scolaire (suite). — Exposition scolaire de Lausanne, en 1868. — Variété (Cinq mois d'école. Suite). — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

A NOS LECTEURS

L'*Educateur* entre aujourd'hui dans sa quatrième année d'existence.

Fondé pour servir d'organe aux instituteurs de la Suisse française, sans distinction de cantons et de croyances, l'*Educateur* avait à remplir la mission d'entretenir le culte du patriotisme, de l'union et de la science au sein de la classe enseignante, en même temps que de travailler à l'avancement de l'art pédagogique, c'est à dire à l'élucidation des principes et au perfectionnement des méthodes.

L'*Educateur* croit s'être acquitté de cette double tâche avec zèle, dévouement, enthousiasme.

Tandis que par la publication des articles de fond, qu'elle n'était pas réduite, comme d'autres feuilles scolaires, à emprunter ici et là, notre revue cherchait à faire réfléchir ses lecteurs sur les bases mêmes de l'éducation, d'autre part, par la chronique et ce que nous avons nommé les actualités scolaires, elle allait recueillant partout les faits propres à relever l'instituteur, à l'exciter au progrès. Attentive à mettre l'ombre à côté de la lumière, notre revue signalait aussi les parties faibles de l'art éducatif; elle dévoilait les abus tout en repoussant les attaques et en stigmatisant les hostilités systématiques. Elle n'était pas moins vigilante à défendre les droits méconnus de l'instituteur, et contre l'autorité qui les méconnaissait, et contre le préjugé qui tend à confondre le travail des instituteurs primaires et secondaires avec celui de l'établi et du comptoir, sans tenir compte des préparations, de la responsabilité, de la tension d'esprit et de corps que demande l'enseignement.

Après avoir payé dans la nécrologie la dette de l'amitié et de la reconnaissance aux instituteurs les plus distingués ou aux bienfaiteurs de l'instruction publique dont l'école et le pays ont eu à déplorer la perte, l'*Educateur*, dans sa chronique bibliographique, appelait l'attention des lecteurs sur une foule d'ouvrages récents et plus ou moins utiles à l'enseignement. Dans ses jugements, notre revue n'a eu en vue que le mérite intrinsèque des ouvrages, sans aucune acception de personnes, d'opinions, de systèmes. On ne peut certes reprocher à l'*Educateur* de l'exclusisme en aucun genre. On lui reprochera, et on lui a déjà reproché, trop de largeur. Tout article ou mémoire de quelque valeur pour le fond ou passablement écrit pour la forme a, en effet, trouvé accès dans les colonnes de notre feuille. Pendant le courant de l'année dernière seulement, l'*Educateur* a publié des morceaux de vingt-cinq auteurs différents, sans parler d'un grand nombre d'articles traduits de l'allemand, de l'italien, ou extraits de revues françaises, allemandes et belges. Les traductions ou citations de ce genre sont toujours soigneusement mentionnées dans la feuille.

Est-ce à dire que l'*Educateur* ait approché de la perfection ou réa-

lisé l'idéal du genre. Nous sommes loin de le prétendre et personne ne comprend mieux ce qui manque à l'*Educateur* que l'*Educateur* lui-même. Cet organe du corps enseignant, pour être complétement à la hauteur de sa tâche, demanderait en premier lieu un homme tout entier à celle-ci, et en seconde ligne un choix de collaborateurs et de correspondants actifs dans toutes les parties de la Suisse romande. Nous n'en sommes pas encore là et peut-être n'y arriverons-nous jamais. C'est cependant ainsi et ce n'est que de cette façon que l'*Educateur* parviendrait à réaliser tout-à-fait la fin qu'il se propose.

Or, comme nous avons eu occasion de le dire dans une circonstance solennelle, les critiques sont plus nombreux que les collaborateurs. Il est sans doute un procédé commode pour se débarasser des piqûres de la critique, c'est de ne pas s'en inquiéter et de s'en aller répétant avec le poëte Destouche, l'auteur du *Glorieux* :

La critique est aisée et l'art est difficile.

Mais cette façon commode de prendre son parti des objections et de la censure est plus propre à tranquilliser l'esprit des rédacteurs qu'à leur concilier les suffrages du public. La conduite la plus sage à suivre en pareille circonstance sera toujours de tenir compte des critiques justes et d'y faire droit dans la mesure du possible.

Une des principales difficultés qu'offre la rédaction d'un recueil comme le nôtre, c'est d'y introduire la variété nécessaire pour exciter la curiosité et soutenir l'attention. A cet égard, une partie de nos lecteurs apprendront sans peine que le *Manuel de pédagogie*, qui paraissait dans les colonnes de l'*Educateur* depuis le jour même de sa naissance, touche à sa fin. Ce travail, quoique fort bien accueilli de lecteurs sérieux et compétents, n'avait qu'un intérêt très médiocre pour d'autres, qui le trouvaient maigre et insuffisant. Ces derniers liront sans doute avec plus de faveur le Coup d'œil comparatif de l'instruction publique dans les divers pays et dans les divers cantons de la Suisse, par lequel nous comptons remplacer ce *compendium* de pédagogie [1].

L'accroissement du nombre de nos collaborateurs pour l'année

1 Les amis du *compendium*, de leur côté, apprendront peut-être avec quelque intérêt que ce travail, tiré à part, pourra être mis en vente dans le courant de janvier ou de février.

1868 permettra de donner plus de développement à certaines parties un peu négligées jusqu'ici du domaine scolaire. La publication d'exercices pratiques réclamée par un certain nombre d'instituteurs qui aiment à trouver des thèmes et des problèmes tout faits, continue à rencontrer de nombreux contradicteurs L'*Educateur* serait cependant assez disposé, *si le nombre de ses abonnés le permet*, à joindre de temps en temps aux articles qui composent son cadre actuel, une partie pratique qui se composerait d'une série d'exercices sur les principaux objets de l'enseignement élémentaire, à l'instar de ce qui se fait dans quelques feuilles scolaires de la France et de la Belgique.

L'année 1868, dans laquelle nous entrons, ce premier numéro à la main, marquera comme une date importante dans les annales de la société des instituteurs. Dans quelques mois, en effet, l'assemblée générale tiendra ses assises sur les rives du Léman, et tout fait pressentir que l'imposante réunion de Fribourg, en 1866, sera bien dépassée par celle de Lausanne, en 1868.

La position de cette ville, la beauté du paysage, l'importance de ses établissements littéraires, les riants et glorieux souvenirs qui se rattachent à une terre chantée par les poètes et illustrée par tant de héros, d'hommes d'Etat, de savants et d'artistes, tout cela et bien d'autres choses encore promettent un grand concours et feront de la réunion de Lausanne la solennité la plus remarquable qui ait réuni jusqu'ici les instituteurs et les amis de l'instruction dans la Suisse romande. Et si le jour de la réunion coïncide avec les vacances scolailaires dans les pays qui nous environnent, il faut s'attendre à y voir affluer des représentants de toutes ces contrées.

L'assemblée de Lausanne deviendra donc ainsi un véritable *congrès international*. Qui sait si la session prochaine n'est pas destinée à donner le jour à une de ces sociétés des amis de l'éducation comme celle que possède le Tessin et qui se compose en majeure partie, non d'instituteurs, mais des patrons, des Mécènes, des protecteurs des écoles?

Ajoutons encore aux indices qui nous autorisent à bien augurer de notre prochaine fête, l'appui bienveillant donné au comité directeur par le gouvernement du canton de Vaud et les proportions

grandioses que paraît devoir prendre l'*exposition scolaire* qui coïncidera avec cette réunion et qui contribuera aussi grandement à en rehausser l'importance [1].

Mais pour que tous ces résultats soient obtenus et que la société romande remplisse jusqu'au bout la mission qu'elle s'est donnée, l'appui d'un organe de publicité comme celui qu'elle possède lui est indispensable.

Des hommes distingués d'ailleurs dans l'art éducatif ou dans d'autres branches de la science, parmi lesquels nous citerons M. de Guimps, l'auteur de la *Philosophie de l'éducation*, M. Aimé Humbert, recteur de l'académie de Neuchâtel, M. Buisson, professeur à cette académie, M. Besançon, professeur au collége cantonal de Lausanne, M. Favrot, professeur à Berne, M. Xavier Ducotterd, ci-devant professeur à Burgstädt, en Saxe, et l'un des plus habiles instituteurs primaires de notre pays, nous ont promis leur concours. Nous pouvons également compter sur celui de nos anciens et de nos nouveaux collaborateurs dont les noms suivent: MM. Paroz, directeur d'école normale (Neuchâtel); — Bourqui, professeur de gymnase (Fribourg); — Dr Mauron, professeur d'école cantonale (St-Gall); — Kohler, homme de lettres et ancien professeur (Porrentruy); — Haldy, homme de lettres et ancien instituteur (Morat); — Duccotterd (Pierre) professeur de gymnase (Fribourg); — Jeanneret, professeur de gymnase (Morat); — Biolley, instituteur (Neuchâtel); — Pauchard, maître d'école normale (Fribourg); — Jaeger, professeur (St-Gall); — Meylan, instituteur (Genève); — Guérig, professeur de gymnase (Porrentruy); — Maillard, instituteur d'école moyenne (Nyon); — Favez, instituteur (Vevey); — Chabloz, instituteur (La Sagne); — Pelletier, instituteur (Genève); — Villommet, instituteur (Neuchâtel); — Rey, professeur de lycée (Chambéry); — Huguenin, instituteur (Neuchâtel); — Estoppey, instituteur (Lausanne); — Mauley, instituteur (Saint-Imier); etc., etc.

De leur côté, le rédacteur en chef et son adjoint (M. Chappuis-Vuichoud, président du comité directeur) continueront à faire tous leurs efforts pour que l'*Educateur* soit réellement, comme le portent

1 Voir plus loin l'article sur cette exposition.

les statuts de la Société qui l'a fondé, un moyen d'atteindre le double but de celle-ci, rappelé en tête de ces lignes, et pour que cette revue pédagogique reste fidèle à sa belle devise : *Dieu, Humanité, Patrie.*

LA CATÉCHISATION DE DINTER

Extrait de l'*Histoire de la pédagogie*, par J. Paroz [1].

Le pédagogue (allemand) *Dinter* (1760-1831), a développé les principes de la *catéchisation* [2], méthode d'enseignement qui doit, selon lui, faire suite à l'enseignement intuitif de Pestalozzi. L'intuition est essentiellement propre à l'étude élémentaire, la catéchisation aux degrés qui suivent.

Voici les principaux préceptes renfermés dans ses *Vorzüglichste Regeln der Katechetik* :

1. *Définition.* La catéchisation est l'art d'instruire au moyen de demandes et de réponses.

2. *Qualités du catéchiste.* Les qualités du catéchiste sont : la pénétration, l'esprit de saillie, un vif sentiment de la vérité et de la moralité, la présence d'esprit, le goût, la flexibilité et l'agrément de la voix. Le catéchiste doit posséder en outre des idées pratiques sur la psychologie, la religion et les mœurs ; connaître le sens des principaux passages de la Bible; avoir l'expérience des hommes, et en particulier des enfants; posséder un choix d'histoires véritables et de poésies instructives ; avoir des notions d'histoire naturelle ; connaître les institutions civiles et politiques, et savoir manier sa langue avec facilité. Enfin, pour atteindre son but, le catéchiste doit savoir faire des questions ; utiliser les réponses données ; captiver l'attention ; bien choisir, ordonner, expliquer, démontrer, appliquer et présenter les matériaux de son sujet.

3. *Des questions.* Les questions doivent être simples, claires, compréhensibles, non accompagnées de gestes qui en indiquent la solution. Les questions qui ne demandent pour réponse qu'un *non* ou un *oui* sont trop faciles et doivent être généralement évitées. On ne doit jamais les enployer pour obtenir des idées principales. Les questions disjonctives, qui obligent l'enfant à choisir entre deux ou trois cas, sont préférables : elles sont pro-

1 La souscription à cet ouvrage est encore ouverte. MM. les instituteurs qui ont l'intention de souscrire sont priés de le faire sans retard.

2 Pour ceux qui ne sont pas familiers avec le terme de *catéchisation*, qui n'est pas également en usage dans tous les cantons de la Suisse française, nous dirons qu'il s'agit ici de l'*art d'interroger*, et non du catéchisme, comme on pourrait le croire. Seulement, comme l'art d'interroger est essentiel au *catéchète*, c'est à dire à celui qui fait le catéchisme aux enfants, la pédagogie allemande a imaginé ce mot, assez bizarre d'ailleurs, à nos yeux du moins, de catéchétique et de catéchisation. A. D.

pres à éveiller la réflexion chez les enfants timides ; mais on ne doit pas non plus les employer pour remonter aux idées principales, attendu que l'enfant devine alors plutôt qu'il ne pense. Les questions par lesquelles on écarte les fausses représentations avant de développer le sujet réel sont convenables : elles excitent la réflexion et préviennent les malentendus. Les questions relatives aux objections que l'on peut présenter exercent l'intelligence. Les questions impropres, qui annoncent la phrase et la laissent achever aux élèves, doivent être évitées.

4. *Manière de questionner.* Il vaut mieux questionner les enfants d'après un ordre indéterminé que l'un après l'autre, parce que cela entretient mieux l'attention et facilite la catéchisation. Dans chaque leçon, chaque élève doit être interrogé plusieurs fois, et aucun ne doit être sûr un instant de ne pas être interrogé. Les réponses collectives sont données par les têtes qui pensent rapidement ; elles compriment le développement des intelligences lentes, mais souvent profondes ; elles habituent les faibles à répondre sans penser ; elles occasionnent un bruit inutile et fournissent aux élèves distraits l'occasion de babiller sans être entendus. D'un autre côté, on ne saurait nier que les réponses collectives n'accélèrent la marche de la leçon et n'occupent un plus grand nombre d'élèves à la fois [1]. En général, les règles suivantes peuvent être recommandées. Les questions faciles doivent être adressées de préférence aux élèves faibles. S'agit-il de résumer des notions générales sur lesquelles on veut en édifier d'autres, on s'adressera de préférence aux plus habiles. En général, il faut distribuer les questions de telle façon qu'on soit à peu près sûr de recevoir une réponse juste [2]. Quand on n'obtient pas de réponse, la raison peut en être cherchée : 1° Dans l'obscurité de la question : dans ce cas il faut la transformer ; 2° dans l'inattention de l'élève : on s'adresse alors à un plus petit ou à un plus faible, si le premier mérite d'être repris ; mais il ne faut pas abuser de l'humiliation ; 3° dans l'incertitude de l'enfant : le maître, dans ce cas, doit donner des explications propres à lever l'incertitude ; 4° enfin, dans la difficulté qu'a l'élève de s'exprimer : le maître peut ici fournir une partie de la réponse et se contenter de l'autre partie.

5. *De l'ordre à observer.* Quand on a choisi un sujet, il faut déterminer aussitôt le but où l'on veut arriver avec ses élèves. On commence alors par

1 On réunit les avantages des deux procédés lorsqu'on habitue les élèves qui ont trouvé la réponse à lever la main ; le maître désigne alors celui qui doit donner la réponse. Ceci peut se faire soit qu'on suive un certain ordre, soit qu'on n'en suive point.

2 Quelquefois, pour punir un élève négligent ou paresseux, il est bon de lui adresser une question à laquelle on sait qu'il ne répondra pas. Les questions nouvelles, étranges, insolubles, sont bonnes pour réveiller la curiosité et disposer à une plus grande attention.

la question la plus facile, si elle prépare l'intelligence des plus difficiles ; ou par la plus difficile, si l'intelligence des autres en découle nécessairement. Les diverses parties du sujet doivent être considérées d'abord successivement et à part, puis on réunit en un faisceau ce qu'on a ainsi préparé.

6. *Des définitions.* Souvent le catéchiste doit définir ou faire définir, afin de donner de la précision aux idées. Toute définition d'un objet doit renfermer les caractères qui distinguent cet objet de tous les autres.

7° *Trois genres de catéchisations : la catéchisation proprement dite ou analytique, la méthode socratique ou catéchisation synthétique et la catéchisation d'examen. La catéchisation proprement dite* ou *analytique* propose le sujet et le divise en ses parties essentielles, qu'elle étudie l'une après l'autre et séparément. La *méthode socratique* est essentiellement synthétique : elle consiste à faire trouver à l'enfant ce qu'on veut lui enseigner. Elle repose sur ces trois points : Partir de ce que l'élève connaît déjà ; ordonner ce qui est connu de façon que l'inconnu en découle de soi-même ; rattacher ses questions aux réponses trouvées par l'élève, de telle manière qu'on lui fasse faire à chaque réponse un pas vers le but. Pour réussir dans la méthode socratique, il faut décomposer chaque idée en ses éléments, considérer ceux-ci l'un après l'autre, de manière que l'un conduise à la découverte de l'autre. S'agit-il, par exemple, d'expliquer la notion exprimée par le mot *mammifère* ; on demandera : Le sang de la vache est-il chaud ou froid ? La vache met-elle au monde des petits vivants ou non vivants ? Comment les élève-t-elle ? Indiquez-moi d'autres animaux qui ont le sang chaud, qui mettent au monde des petits vivants et qui les allaitent ? Eh bien, ces animaux s'appellent *mammifères* (porte-mamelles). La poule est-elle un mammifère ? Pourquoi pas ? La méthode analytique commencerait par dire ce qu'est un mammifère, puis elle montrerait des exemplaires renfermant les caractères indiqués. — La *catéchisation d'examen* est celle qui a pour but de faire rendre compte des connaissances acquises ou de sonder les forces intellectuelles des élèves. Dans le premier cas, elle se borne à faire répéter ce qui doit être su. Dans le second, on fait des questions sur des matières plus ou moins connues de l'élève, et l'on voit s'il a l'habitude de comparer, de réfléchir, de remonter aux causes, de chercher les effets, de tirer des conclusions, de rattacher les faits aux principes généraux, etc.

La catéchisation, développée par Dinter, ne tarda pas à faire le tour de l'Allemagne, et pendant cinquante ans les mots *catéchiste* et *instituteur* furent à peu près synonymes. Aujourd'hui, il y a une forte réaction contre la catéchisation. On lui reproche de ne s'adresser qu'à un élève à la fois,

de ne développer que l'intelligence et de laisser le cœur froid, de ne pas inculquer des connaissances positives. D'un autre côté, on répond qu'elle est la forme d'enseignement la plus propre à exciter et à maintenir l'attention, à exercer la réflexion et le raisonnement chez les élèves. Il faut ici éviter les systèmes absolus. Il est évident que les faits géographiques, historiques, etc., ne sauraient être enseignés par la catéchisation. Mais en histoire et en géographie, il est des faits qui, une fois connus, peuvent donner lieu à des comparaisons, à des jugements, à des idées, à des vérités générales, et ces faits fournissent des matériaux propres à la catéchisation. Il ne faut pas non plus s'attacher absolument ni à la forme socratique, ni à la forme analytique, mais choisir dans le cas donné celle qui est le plus convenable. Le maître habile passe dans la même leçon de l'enseignement direct à la catéchisation sous l'une ou l'autre forme, et de la catéchisation à l'enseignement direct, suivant les besoins du moment.

L'allemand dans les Ecoles normales de la Suisse romande.

Former de bons instituteurs est une des premières conditions pour avoir de bonnes écoles. C'est donc un véritable progrès que va faire le canton de Vaud par la réorganisation de ses Ecoles normales, si cette réorganisation a lieu d'après le projet soumis au Grand Conseil.

Parmi les changements, nous remarquons surtout, avec plaisir, l'introduction de la langue allemande dans le programme d'enseignement.

De tout temps, l'étude de la langue a été regardée comme la discipline la plus importante, et longtemps les langues classiques ont été le centre, presque l'unique objet de l'enseignement supérieur. Ce n'est que dans notre siècle qu'on a ouvert aux langues vivantes la porte de l'école. Sans méconnaître les grands avantages de l'étude des langues classiques, nous pensons pourtant que l'allemand convient mieux aux élèves de l'Ecole normale que le latin et le grec ; d'abord parce que le temps ne suffirait pas pour une étude un peu approfondie de ces dernières langues, et ensuite parce que l'étude de l'allemand, tout en développant les facultés de l'esprit presqu'autant que celle des langues classiques, a encore une importance pratique et nationale.

Les rapports tous les jours plus fréquents entre les différentes contrées de la patrie suisse rendent aussi l'allemand plus nécessaire. L'instituteur, qui est censé avoir reçu une bonne éducation, peut-il rester inférieur à tant de ses concitoyens ? Nous n'avons pas besoin de nous étendre davantage sur l'utilité pratique de la connaissance de l'allemand. Mais il est un

autre côté avantageux de cette étude à considérer : ce sont d'abord les jouissances promises au jeune homme par la connaissance de la littérature allemande, si riche en productions de tous genres ; c'est en second lieu l'utilité de cette connaissance au point de vue pédagogique. Et lors même que le résultat de l'enseignement dans l'Ecole normale ne saurait être une connaissance complète de l'allemand, son utilité serait encore très grande. Celui qui ne grimpe pas au sommet d'une haute montagne, peut souvent déjà, du milieu de l'élévation, jouir d'une belle vue, qui le dédommage amplement de tous ses efforts.

D'ailleurs, ce qui rend important l'enseignement d'une langue étrangère, c'est l'influence qu'il a sur la culture intellectuelle, sur le développement de toutes les facultés de l'esprit. Intelligence, mémoire, imagination, jugement, raison, tout est en jeu quand il s'agit de rendre exactement ses pensées dans une autre langue ; quand il s'agit d'en comprendre, d'en appliquer les règles, de choisir ses expressions, d'en distinguer les différents sens et les différentes formes, de leur donner la place convenable, etc. En outre, l'esprit et le cœur ne trouvent-ils pas une nourriture saine et fortifiante, en s'appropriant les idées, les sentiments des grands hommes d'une nation étrangère? C'est avec raison qu'un proverbe turc dit : « Celui qui apprend une autre langue, reçoit une seconde âme. »

L'importance de l'étude d'une langue étrangère est encore augmentée par la grande et salutaire influence qu'elle exerce sur une connaissance plus exacte de la langue maternelle. Qui a plus besoin de cette connaissance que l'instituteur? C'est par la parole qu'il enseigne, qu'il communique ses pensées aux élèves. L'instituteur ne doit pas seulement savoir s'exprimer d'une manière claire et correcte, il doit aussi posséder la grammaire comme science. Gœthe disait : « Celui qui ne connaît pas de langue étrangère, ne connaît pas sa langue maternelle. » Cette sentence est peut-être un peu trop absolue ; cependant il faut convenir que l'on doit avoir une connaissance plus juste et plus claire de la valeur des mots, de leurs rapports, de ceux des propositions, etc., quand on a un terme de comparaison. Pour traduire une phrase de la langue maternelle dans la langue étrangère, il faut commencer par en saisir le sens précis et par examiner avec soin la signification, la forme, le rapport de chaque mot et de chaque proposition principale ou subordonnée. Ainsi l'esprit s'habitue à être attentif à l'idée exprimée et à la tournure employée, non seulement quand il s'agit de traduire, mais à chaque lecture. Rendre fidèlement et dans un français correct une idée exprimée en langue étrangère n'est pas un exercice moins utile.

L'élève de l'Ecole normale, n'eût-il même plus tard pas de leçons d'allemand à donner, arrivera donc, par l'étude de cette langue, à une culture intellectuelle plus étendue et à une connaissance plus profonde de sa langue maternelle, ce qui le rendra plus capable pour l'accomplissement de ses fonctions.

Orbe, décembre 1867. A. Reitzel.

La fête des instituteurs à St-Gall et l'exposition scolaire,

Compte-rendu de la délégation romande.

(Suite.)

Le lendemain, M. Besançon eut encore une fois l'occasion de s'adresser à l'assemblée; pendant le banquet, il reçut de M. Chappuis-Vuichoud, président de la Société pédagogique de la Suisse romande, un télégramme qui renfermait les paroles suivantes :

« Fêtant avec quelques amis mon anniversaire, je porte un toast à tous les instituteurs de la jeunesse suisse, en formant le vœu qu'ils soient pour elle un exemple et un témoignage vivants de notre belle devise helvétique : *Un pour tous, tous pour un. L'union fait la force.* »

La lecture de cette dépêche fut accueillie par des acclamations sympathiques. Nos frères de la Suisse allemande étaient charmés de voir qu'à Lausanne on songeait à eux et que l'union des instituteurs suisses s'affermissait toujours davantage. Le moment n'est pas éloigné, croyons-nous, où ils ne formeront tous qu'un seul corps, qu'une seule âme, et se prêteront les uns aux autres un concours efficace.

Le comité de St-Gall, pour délasser les instituteurs des fatigues de deux journées si bien remplies, avait ajouté à la première un concert dans l'église St-Laurent, à la seconde, une promenade au Freudenberg. Le concert fut donné par les élèves de l'école cantonale, qui s'en acquittèrent fort bien.

Le Freudenberg est une colline assez élevée au-dessus de St-Gall. La pente qui y mène n'est cependant pas fort ardue; à mi-chemin, dans un repli du terrain, se trouve un étang assez vaste qu'il faut traverser sur un pont en bois, avant d'arriver à la forêt de sapin qui couronne le Freudenberg. N'oublions pas de mentionner un établissement fort convenable, juché à la dernière cîme et d'où l'on jouit d'une vue splendide. Lorsque nous y montâmes, le soleil était près de se coucher; il projetait encore quelques rayons sur les flancs neigeux du Sentis; le lac de Constance, déjà à moitié dans l'ombre. étalait à nos regards sa nappe immense; en bas,

la ville de St-Gall avec ses lumières, ses manufactures et sa vie commerciale. Mais nous n'étions pas là uniquement pour contempler la nature ; le vin d'honneur de la ville de St-Gall nous attendait et bientôt la maison fut remplie du rez-de-chaussée aux combles. La soirée se passa joyeusement au milieu des discours, des chants, des déclamations parfois grivoises de nos joyeux confrères de la Suisse allemande.

La partie la plus intéressante de la fête était sans contredit l'exposition scolaire. Ce moyen d'exciter l'émulation et de montrer clairement quel est le développement de l'instruction publique dans un pays, n'est pas d'une invention bien ancienne ; le mot lui-même n'est pas compris par tous de la même façon. Qu'appelle-t-on une exposition scolaire? Est-ce l'exhibition, dans un local approprié, de tout ce qui peut servir à l'instruction publique? C'est un peu ainsi que nos frères de St-Gall ont entendu la chose, et si nous avions quelque critique à leur adresser, c'est justement de n'avoir pas voulu restreindre cette idée. En effet, où s'arrêter? Les collections, les bibliothèques publiques ne servent elles pas à l'instruction? et cependant on ne peut demander qu'elles figurent dans une exposition scolaire. Un musée de tableaux est utile à l'instruction publique, en ce qu'il développe chez la jeunesse le goût du beau et l'amour des arts graphiques, et pourtant nous ne joindrions pas volontiers une exposition de tableaux à une exposition scolaire. De part et d'autre les bornes sont difficiles à poser, la limite n'est pas nettement tracée ; le comité de St-Gall a envisagé sa tâche au point de vue le plus large et le plus étendu ; nous ne saurions lui en vouloir pour cela.

Le local de l'exposition était vaste et bien placé, au deuxième étage de cette magnifique école cantonale, qui surpasse ce que nous avons de plus beau dans la Suisse française ; mais, vu la quantité d'objets qu'elle renfermait, la grande salle se trouvait insuffisante ; des tableaux, des cartes de géographie, avaient dû être mis ailleurs. Les tableaux occupaient une petite salle à l'entrée de l'exposition ; j'y ai remarqué quelques bonnes toiles, et comme objet de curiosité sans doute, un des premiers essais de Diday.

Dans le vestibule, on avait placé le matériel servant à l'enseignement : entr'autres des tables, pupîtres ou bans d'école de trois modèles différents.

a) Plan de la table légèrement incliné, rebord supérieur plat, horizontal, large de deux pouces et demi environ, arrangé de manière à recevoir l'encrier et le sablier, placés dans la table et cachés par un couvercle à glissoir. Sous la table est une tablette pour déposer les livres et les cahiers ; le banc est étroit et sans dossier. Ce modèle se rapproche le plus de ce que nous possédons actuellement.

b) Tables-pupitres, ayant bancs à dossier droit et à dossier renversé, avec les mêmes arrangements que ceux du premier modèle, seulement la partie de la table où se trouve l'écritoire est légèrement mobile d'avant en arrière et vice versa, pour que l'élève puisse facilement prendre de l'encre lorsqu'il y en a peu dans l'encrier.

Dans ces deux systèmes les bancs et les tables sont trop bas, surtout pour des élèves d'un certain âge. Le banc est aussi trop rapproché de la table, inconvénient fâcheux au point de vue hygiénique, qui est bien à considérer.

c) Un troisième modèle, nouveau genre, présente sur les deux premiers un grand avantage. On peut, au moyen de vis, faire descendre et monter à volonté le banc et la table. Tous ces bancs sont faits pour cinq élèves, ce qui permet, pour une salle de grandeur moyenne, d'en établir deux rangées séparées par un couloir, disposition qui facilite au maître l'inspection de sa classe.

Malgré ces perfectionnements, nous ne croyons pas que le système soit irréprochable. Il devrait y avoir dans la table une case fermant à clef, où l'élève renfermerait tous ses objets d'école; de cette façon rien ne serait perdu ou soustrait, comme cela arrive fréquemment dans une classe. Les bancs-pupitres ne devraient être faits que pour deux élèves, afin de multiplier les couloirs et d'empêcher les conversations particulières [1].

(A suivre.)

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Exposition scolaire de Lausanne, en 1868.

Ainsi que nous l'avons annoncé à la hâte dans notre dernier numéro, le comité directeur de la société et le comité cantonal vaudois se sont entendus avec le département de l'instruction publique du canton de Vaud pour organiser, à l'occasion de la prochaine assemblée générale, une exposition de produits scolaires et d'objets d'enseignement. Les dits comités, après sérieuse discussion, avaient décidé de réclamer le concours financier de l'Etat et de demander au département de prendre cette œuvre sous son patronage, afin qu'elle revête un cachet d'officialité qui facilite et régularise les relations nécessaires avec les établissements d'instruction.

1 Nous devons les détails qui précèdent à l'obligeance de notre collègue M. Estoppey.

Sans vouloir préjuger les décisions ultérieures à prendre par les personnes qui seront chargées plus spécialement d'organiser cette exposition, ni entrer dans les détails du programme définitif qni devra être élaboré, les comités avaient néanmoins, dans leur demande, indiqué les bases sur lesquelles ils estiment que la dite exposition doit être organisée pour atteindre le double but d'exciter l'émulation entre les diverses écoles et de faire connaitre les moyens d'enseignement perfectionnés ou nouveaux qui sont ou pourraient être avantageusement employés.

Le département ayant partagé la manière de voir des comités, a bien voulu, sur leur demande et en attendant l'élaboration du programme définitif, adresser une circulaire aux autorités scolaires et au corps enseignant pour les nantir de ce projet d'exposition, afin que les travaux qui y seront destinés puissent sans retard être mis en œuvre. Voici le texte de cette circulaire :

Lausanne, le 10 décembre 1867.

Le Département de l'instruction publique et des cultes,

A l'Académie, au comité directeur de l'Ecole spéciale, à celui du Collége cantonal, à M. le directeur des Ecoles normales, aux commissions d'écoles et par elles à MM. les directeurs, instituteurs et institutrices des collèges-écoles moyennes et des écoles supérieures de filles, ainsi qu'à MM. les régents et Mmes les régentes des écoles primaires, au comité de l'Asile des aveugles et à M. le directeur de l'Institut des sourds-muets.

La Société pédagogique de la Suisse romande aura sa prochaine réunion à Lausanne en juillet (ou en août) 1868. Elle se propose d'organiser pour cette solennité et sous le patronage de l'Etat une exposition scolaire d'objets relatifs à l'instruction. Cette exposition comprendra :

1° Toute espèce de travaux faits dans nos divers établissements du canton de Vaud [1], ainsi : des spécimens de tous les arts graphiques (calligraphie, dessin, cartographie, musique écrite, etc.), des cahiers modèles, des cours écrits d'arithmétique, de tenue de livres, de toisé, de géométrie, des plans d'arpentage, d'architecture et autres travaux d'arts, etc., ainsi que des ouvrages du ressort des femmes.

1 La décision éventuelle des comités, communiquée au département, limite ces travaux à ceux qui pourront être facilement appréciés à vue, soit par un simple examen, et exclut ainsi les travaux littéraires et autres analogues, dont l'appréciation exigerait une étude longue et approfondie.

A cette catégorie seraient joints les ouvrages et objets divers provenant de l'Asile des aveugles et de l'Institut des sourds-muets.

2° Les moyens d'enseignement offrant quelque chose de nouveau ou de peu connu, spécialement ceux servant à l'enseignement intuitif, tels que tableaux, livres illustrés, cartes, modèles, appareils divers, ainsi que les manuels et les livres de lecture en usage dans les cantons de langue française.

A cette catégorie serait joint le matériel d'école, en tant qu'il présenterait quelque perfectionnement nouveau, par exemple : quelque nouveau système de bancs, de tables, de pupitres, de tableaux noirs ; des plans de bâtiments ou de salles d'écoles, etc.

Une circulaire ultérieure du comité central de la Société pédagogique vous donnera des renseignements plus détaillés. Pour le moment, nous nous bornons à attirer votre attention sur cet objet et à vous prier de voir ce qui pourra être préparé dans vos établissements respectifs pour l'exposition en question.

Tous les objets devront être rendus à Lausanne pour le 1er *juin* 1868.

Agréez, etc.

Le chef du Département,

V. RUFFY.

Comme on le voit par cette circulaire, l'idée première des comités avait été de limiter l'exposition au canton de Vaud, sauf pour les manuels en usage dans les écoles. Mais depuis, un nouveau fait est venu modifier cette décision. La direction de l'éducation du canton de *Neuchâtel* ayant demandé à quelles conditions les écoles neuchâteloises pourraient participer à cette exposition, le comité directeur, avec l'assentiment du département de l'instruction publique de Vaud, a décidé d'admettre les travaux et moyens d'enseignement de *toutes les écoles de la Suisse romande*, à condition que les gouvernements (ou les départements de l'instruction publique), de concert avec les comités des sections cantonales de la société, se chargent de recueillir et de choisir les objets à exposer par leurs cantons respectifs et de supporter tous les frais d'expédition, installation ou autres résultant de leur participation a l'exposition.

De plus, la *Société commerciale et industrielle* du canton de Vaud a aussi été invitée par le comité directeur à y participer, au même titre que les établissements vaudois d'instruction publique, en expo-

sant un choix des travaux exécutés dans les divers *cours du soir* qu'elle fait généreusement donner aux jeunes industriels et commerçants de Lausanne. Cette offre a été acceptée avec remerciements et le concours de cette utile et bienfaisante société ne sera pas des moins importants pour la réussite de l'exposition.

***

Nos lecteurs savent que c'est grâce à la sympathie que notre société et le but qu'elle poursuit ont rencontrée auprès de l'honorable chef du département de l'instruction publique du canton de Vaud, aujourd'hui conseiller fédéral, que ce projet d'exposition a toutes chances de réussite. — Nous pensons donc qu'ils liront avec plaisir la lettre de remerciements et d'adieux que les comités (directeur et vaudois) lui ont adressée à l'occasion de son départ.

Lausanne, 15 décembre 1867.

A M. Ruffy, conseiller fédéral, à Lausanne.

Monsieur le conseiller,

L'Assemblée fédérale, en vous élevant à la dignité de conseiller fédéral, a rendu un hommage éclatant à vos talents et à votre patriotisme. Cependant, quel que soit notre plaisir de voir un de nos concitoyens vaudois occuper une des plus hautes charges de la Confédération, nous ne pouvons oublier ce que vous avez fait pour l'instruction publique dans notre canton et pour notre société d'instituteurs en particulier, et nous éprouvons un serrement de cœur, un sentiment de tristesse et de regret lorsque nous songeons que vous allez nous quitter.

Tout dernièrement encore, nous avons pu apprécier de nouveau votre zèle et votre sollicitude pour l'éducation populaire et le corps enseignant. Relativement à notre fête de 1868 et à l'exposition scolaire qui l'accompagnera, vous avez bien voulu entrer dans nos vues, et, grâce à votre généreuse intercession, le Conseil d'Etat nous a alloué un subside dépassant même notre attente. Nous vous remercions vivement de ce nouveau témoignage de sympathie, et si nous osions vous adresser encore une demande, ce serait de recommander chaudement nos intérêts à votre successeur, pour qu'il nous continue le bienveillant appui qui nous était assuré si vous aviez pu rester à la tête du département que vous avez si dignement dirigé et où il sera bien difficile de vous remplacer.

Daignez donc, Monsieur le conseiller, accepter l'expression de notre

gratitude pour tous les services que vous avez rendus à la cause du développement de l'instruction publique en général, à notre Société pédagogique et à ses comités en particulier. Puisse la bénédiction d'Enhaut vous suivre dans votre position nouvelle, reposer sur vous et les vôtres et vous épargner toutes sortes de chagrins et de déceptions!

Agréez, Monsieur le conseiller, l'assurance de notre haute considération et de notre respectueux et patriotique dévouement.

Pour le Comité directeur central :

CHAPPUIS-VUICHOUD, président.

BESANÇON, vice-président.

ESTOPPEY, secrétaire.

Pour le Comité cantonal vaudois :

BLANCHOUD, président.

VARIÉTÉ

CINQ MOIS D'ÉCOLE

III

La veillée chez Gédéon.

En vertu de l'arrangement conclu avec le régent, celui-ci devait être nourri alternativement par chaque famille. Vieille coutume patriarcale qui aurait peut-être bien des inconvénients dans notre siècle de délicatesse et de recherche du confort. Quoi qu'il en soit, Félix se trouvait bien de ce genre de vie. Quant à sa chambre à coucher, c'était tout uniment la salle d'école au coin de laquelle son lit de sangle était dressé. On conviendra que ce mode d'aménagement devait mettre le régent en garde contre toute velléité de dormir la grasse matinée. La semaine qui suivit l'incident orageux raconté plus haut, nous trouvons Félix installé pour huit jours dans une famille dont le chef était connu aux environs sous l'appellation de Gédéon l'Efrésu [1]. Etait-ce par allusion à une prouesse de ses jeunes ans, ou à cause de sa vigueur musculaire? Je l'ignore. Toujours est-il que c'était précisément le père de l'écolier qui avait fait preuve d'une si grande force de poignet au détriment de son magister. Dans la suite, paraît-il, la vigueur du jeune homme ne fit que croître et embellir, puisque un jour son père s'en alla tout préoccupé, trouver le pasteur de sa paroisse et lui fit cette singulière question :

— Monsieur le ministre, que fait-on à un fils qui bat son père? [2]

— Hé! Gédéon, est-ce que votre fils vous battrait?

— Je ne dis pas; mais il devient fort, le garçon! [3]

1 Le Briseur.

2 Monsieu le m'nistre, qu'est-ça qu'on fâ à on boueube que bat son père ?

3 Oh ! i ne dio pas ; mâ i vint fouô, le boueube !

Je ne sais trop qu'elle réponse le pasteur fit à la question de Gédéon ; le fait est que celui-ci rejoignit son domicile, tout rassuré au sujet de l'éventualité qu'il redoutait.

Donc, un soir de janvier où la neige tournoyait au dehors en tourbillons épais, portés par ces rafales stridentes qui gémissent dans les grandes cheminées, Félix était à table devant le grand poêle avec la famille de Gédéon.

Le grand-père, assis à la place d'honneur dans son vieux fauteuil de cuir, contemplait d'un air de satisfaction intime sa robuste lignée. La mère et ses deux jeunes filles achevaient les apprêts du souper que les deux garçons dévoraient déjà du regard.

Le repas n'était pas somptueux. Une soupe fumante qui laissait échapper des odeurs pénétrantes d'ognons et de fromage, remplaçait le café dont l'usage était encore peu répandu chez nous. Un monceau de pommes de terre brûlantes se dressait au milieu de la table, à côté d'un de ces fromages grisâtres que les montagnards nomment *fromages de femme*. Les mâchoires fonctionnaient activement; aussi les convives ne plaçaient-ils qu'à de rares intervalles un mot au sujet de la vache à Abram chez Gliâme, laquelle s'était *ébenée* [1] contre la chèvre de la fontaine, ou du *tchapou* [2] chez la Mélanie qu'on avait trouvé gelé quelques jours auparavant dans le *tchampet* [3] : « Juste punition du bon Dieu, » dit le grand-père, en soulevant son bonnet. — David le charpentier n'avait-il pas dit qu'il voudrait voir tomber de la neige jusqu'à ce que les poules puissent becqueter les étoiles ? [4] ajouta Gédéon.

Le souper fini, la ménagère, aidée de ses filles, desservit la table des restes du repas, puis le fauteuil du grand-père fut roulé par ses deux petits-fils auprès du poêle, tandis que Gédéon accoudé en face du nouvel almanach du *Bon Messager boîteux*, se plongeait dans l'étude des sentences, conseils agronomiques et signes cabalistiques qui ornent les estimables publications de ce genre. Félix, de son côté, s'établit auprès de l'aïeul pour converser avec lui et profiter des conseils de son expérience. Notre jeune régent n'était pas un de ces fats qui se font une haute idée de leur savoir et se persuadent que les hommes des générations passées n'ont rien à leur enseigner.

Les jeunes garçons étaient censés étudier leurs devoirs du lendemain à la lueur tremblottante d'une chandelle ; mais leur air pensif et les grands yeux étonnés qu'ils levaient fréquemment sur leur aïeul, ne témoignaient pas d'une assiduité bien remarquable. C'était une bonne fortune pour le vieillard quand une oreille complaisante se prêtait à suivre ses narrations interminables sur les évènements dont il avait été le spectateur ou du moins le contemporain. Les guerres de la république et de l'empire étaient pour lui un thème inépuisable ; les changements de régime qu'avait subis la principauté de Neuchâtel pendant ces évènements, revenaient aussi fréquemment dans ses conversations. Avec le maître d'école, qu'il regardait comme un personnage extrêmement érudit, le bon vieux cherchait à franciser son

1 Brisé la corne.

2 Charpentier..

3 Pâturage.

4 David le tschapou n'avait-tu pas det qu'i vodrait vet tchet de la né djanqu'à ce que lé djeneuille poussa piquâ léz ételles ?

dialecte suranné mais énergique. Cette louable intention faisait de son langage le singulier amalgame de patois et de français que voici :

C'était — commença-t-il — un jour de tchaud tin 1813; on z'avait un plaid por djugî Haïri chez le bon Liaude qu'avait baillé une morniffle à la feuilleta chez Biantchon. Le secrétaire Vouille avait fâ on discours de do hura de long, se bin que le djustizî Parnoud me desa : — Y fâ long fieu ! — Cré bin ! — qu'y li desoû — le pertus de la lumîre est ptet. On z'avait oï les témoins qu'avaient racontâ que la feuilleta, da le bal, vouandait son mouchoir comme on vouande ses mouchoirs, quand le boeube était veni la demander pour un menuet ; sur quoi la celle chez Biantchon li avait dit : — Je ne danse pas avec un champeur de boules et un faiseur de benêtes ! — Haïri li avait redit u nâz : — Christi la rose ! t'ai bin fiertà ! y treuvo porret que lé devantî de seya et lé pouîlle ça ne cadre vouaire !..... Là-dessus, la feuilleta li avait baillé une étricklée avec son mouchoir, ce de quoi le boeube l'avait remercha avec une morniffle sur le moutai [1].

A ce moment, continua l'aïeul en faisant de vertueux efforts pour parler français, on vient *coquer* à la porte. Le sautier va oeuvri ; c'était l'ancien chez le maire qui se met à rêler : — Nous resommes Prussiens !..... Et c'était, *mado !* vrai : le grand bataillard était pour lors étiafé, et les Russiens, les Autrichiens et les noûtres, les Prussiens, comme des gens bien appris, lui faisaient la reconduite jusqu'à sn'otau [2].

— Et l'affaire du soufflet, demanda Félix, comment finit-elle?

— C'est vrai ! toparî ; y l'avoû reubiâ. Chacun était si boueunâ qu'on condamna les deux d'jouven' à se rabrassî, ça qu'il ant fâ tot dret. Après de ça, on z'alla boire quauqué pots de bon vin à la santé de notre amé souverain. Ah ! la bouna gotteta ! du rudge de Cortaillod, qu'Aîmé chez la Marguerite allait queri toutes les années chez le gros Mentha que li desait tus lé viaidje : Qu'a dit? le djus dé carquoie ne vaut-u pas mî que l'ave de voûtré Seigné? [3]

Le vieillard se tut. Affaissé dans son fauteuil, les yeux à demi clos, il semblait évoquer les ombres du passé. Cédéon s'était endormi sur son almanach ; les deux garçons, le coude sur le genou et leur menton carré dans la main, regardaient d'un air pensif la figure ridée de l'aïeul ; on n'entendait d'autre bruit dans la chambre que le bourdonnement du rouet de la ménagère et le tic-tac monotone de la vieille horloge à poids. Enfin un grincement sonore retentit brusquement dans la direction de celle-ci, et dix coups résonnèrent, longuement espacés.

Gédéon, réveillé en sursaut, faillit renverser la chandelle en s'étirant ; le grand-père sortit de ses rêveries et Félix se leva pour prendre congé.

1 C'était un jour d'été (chaud temps) 1813; on avait un plaid (tribunal) pour juger Henri de chez le bon Claude qui avait donné un soufflet à la fille (fillette) de chez Blanchon. Le secrétaire Vouille avait fait un discours de deux heures de long, si bien que le justicier Perrenoud me dit : Il fait long feu. Je crois bien, lui dis-je, le trou de la lumière est petit. On avait entendu les témoins qui avaient raconté que la fille, au bal, agitait son mouchoir comme on agite ses mouchoirs, lorsque le garçon était venu la demander pour un menuet ; sur quoi celle de chez Blanchon lui avait dit : Je ne danse pas avec un lanceur de boules (joueur de quilles) et un fabricant de paniers (corbeilles). Henri lui avait répondu au nez : Christi ! la rose ; tu es bien fière ! Je trouve pourtant que les tabliers de soie et les poux ne vont guère ensemble. Là-dessus la fille lui avait donné un coup, de quoi le garçon l'avait remerciée avec un soufflet sur la bouche (le muffle).

2 Sa maison (chez lui).

3 C'est vrai, pourtant; je l'avais oublié. Chacun était si content qu'on condamna les deux jeunes gens à s'embrasser, ce qu'ils ont fait tout de suite. Après cela on alla boire quelques pots de bon vin à la santé de notre aimé souverain. Ah ! la bonne goutte ! du rouge de Cortaillod, qu'Aimé de chez la Marguerite allait chercher toutes les années chez le gros Mentha, qui lui disait toutes les fois : Qu'en dis-tu? le jus des hannetons (*carquoies*, surnom donné aux habitants de Cortaillod) ne vaut-il pas mieux que l'eau de vos marais.

— Eh ! monsieur le régent, dit Gédéon d'un air jovial, quand il eut fait craquer consciencieusement toutes les articulations de sa robuste charpente, on ne part pas comme ça ; et le *pousse-nion !*

La mère avait déjà mis de côté son rouet, les filles leur tricot et les garçons leurs livres. J'aurais même dû commencer par ceux-ci, car ils furent les premiers prêts à attaquer les comestibles dont la table se trouva couverte en un clin d'œil.

Pain bis, fromage, pommes et noix, plus un petit sachet d'alizes dodues, convenablement gelées; le tout flanqué d'une bouteille de gentiane distillée, produit du crû, eut bientôt à soutenir un rude assaut.

(A suivre.) HUGUENIN.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Traité d'arithmétique et recueil de problèmes *à l'usage des écoles primaires et des cours d'adultes*, par M. GUILMIN, ancien élève de de l'Ecole normale supérieure de Paris, ancien professeur de mathématiques au Lycée Bonaparte. Paris, 1866 et 1867[1].

Le résultat de l'examen et de l'expérience que nous venons de faire des deux volumes de M. Guilmin sont tout à l'avantage de ce livre. La *partie théorique* est claire, simple et élémentaire ; les démonstrations et les raisonnements, condensés dans de courtes phrases et faciles à saisir, sont à la portée du plus grand nombre des élèves de nos classes primaires et secondaires. Chaque paragraphe est accompagné d'un *questionnaire*, résumant la matière et accompagné d'exercices nombreux et variés de calcul mental, très propres, selon nous, à développer chez les élèves le raisonnement, cette gymnastique salutaire de l'esprit, et à ouvrir leur intelligence sur les sujets traités.

Une innovation que nous avons fort appréciée et que nous signalons comme devant produire les plus heureux résultats, c'est celle de l'introduction, dans l'arithmétique de M. Guilmin, d'un chapitre théorique traitant des surfaces et des volumes des corps, avec exercices pratiques de tous genres. La portion qui traite du *système métrique* nous a paru très bien faite. Les figures représentant, avec toutes leurs subdivisions, les différentes unités de poids, mesures, etc., aident beaucoup à comprendre l'ensemble du système. L'ouvrage se termine par un exposé court, mais complet et parfaitement accessible à de jeunes intelligences, des opérations de bourses, placements d'intérêts sur fonds publics, rentes sur l'Etat, caisses d'épargne, etc. L'instituteur trouvera dans cette partie du traité de M. Guilmin tous les renseignements qu'il lui importe de connaître et qui le dispensent d'avoir recours à des ouvrages spéciaux.

La *partie pratique* de l'ouvrage de M. Guilmin faite en collaboration avec M. Testus, instituteur à Nouzille, près Tours, ne nous a pas paru moins réusssie. Les problèmes sur chaque genre d'opération sont nombreux, usuels et instructifs. Il y en a en tout 1771. La solution de ces exercices donnera à l'élève une foule de notions pratiques et de renseignements utiles sur l'agriculture, le commerce, les arts, l'industrie, la géographie

1 L'arithmétique de M. Guilmin se vend chez l'auteur, *à Paris, rue des Moines, Batignolles, 18*, à raison *d'un franc le volume*, expédié *franco*, si on en fait la demande par lettre affranchie contenant un timbre-poste de 20 cent. pour le port.

même, et en général sur tout ce qui se rapporte à la vie usuelle. Chaque série de problèmes est également précédée d'exercices oraux ou de calcul mental, *destinés à habituer les élèves à raisonner dans les cas particulier, et à leur faire bien comprendre les nouvelles règles qu'ils devront traiter par écrit.* Une chose manque cependant dans cet excellent recueil : ce sont les *solutions* ou *réponses* aux questions proposées ; cette omission est regrettable, car la recherche de chaque réponse prend un temps considérable aux maîtres qui ont déjà suffisamment de travail, surtout pendant le semestre d'hiver. Aussi, engageons-nous fortement MM. Guilmin et Testus à combler cette lacune. Nous sommes certain que cette amélioration, sans nuire à son succès en France, lui ouvrira l'entrée de nos écoles de la Suisse romande.

Avant de terminer ce compte-rendu, nous dirons que l'arithmétique de M. Guilmin, depuis 18 mois seulement qu'elle a paru, en est déjà à sa 4me édition de 22,000 volumes chacune et a été adoptée par plusieurs milliers d'écoles primaires et d'établissements secondaires. Ces succès témoignent trop en sa faveur pour que nous ayons besoin de beaucoup de paroles pour la recommander à nos collègues; aussi en attendant que les traités d'arithmétique et de calcul, conçus d'après la méthode rationnelle allemande de Zæhringer et des pédagogues d'outre-Rhin, aient été appropriés tout à fait aux besoins de nos écoles, nous ne pouvons que saluer avec plaisir l'ouvrage dont nous venons de donner une idée à nos lecteurs.

F. Villommet.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Vaud. — M. Vincent, imprimeur-éditeur à Lausanne, a bien voulu faire don au département de l'instruction publique et des cultes de 140 exemplaires de l'ouvrage intitulé « *Pérégrinations en Auvergne* » et 350 dits de la « *Semaine d'une chrétienne.* » Ces livres seront expédiés aux bibliothèques populaires, selon le vœu du donateur.

Tessin. — *Solennités pédagogiques.* — La réunion que les amis de l'éducation ont eue à Mendrisio, n'a pas été seulement une conférence pédagogique, mais elle a presque pris les proportions d'une fête brillante. Le Dr Ruvioli présidait. On s'y est occupé des moyens d'améliorer les écoles élémentaires, la position matérielle des instituteurs, le projet d'une école normale, le nombre des heures de travail exigible des jeunes filles dans certains métiers et par dessus tout un tableau de l'exposition universelle dû à la plume du professeur Ferri. Tels sont les principaux objets dont s'est occupé la réunion de Mendrisio.

Le lendemain de la réunion des amis de l'éducation avait lieu celle des Secours mutuels entre instituteurs, que préside M. le chanoine Ghiringhelli. Dans son discours d'ouverture, ce dernier a parlé entr'autres de l'état prospère de la société, dont le capital se monte déjà à 13,000 francs, mais il a regretté que le nombre des associés ne répondît pas à l'accroissement des ressources.

Le troisième jour fut consacré à l'inauguration du monument élevé à M. Béroldingen et dont nous avons déjà parlé précédemment. La ville de Mendrisio s'était pavoisée à cette occasion et des arcs de triomphe décoraient les principales rues. Le palais où devait se faire l'inauguration, situé devant le gymnase, disparaissait pour ainsi dire sous les festons de guirlandes

surmontées d'emblêmes et d'inscriptions appropriées à la circonstance. C'est au milieu des coups de canon et d'un concert d'hommes de Mendrisio et de Lugano qu'un long cortége se déroula dans les rues et s'avança vers la cour du collége cantonal où est placé le monument.

L'éminent artiste Vela, au ciseau magistral duquel on doit la statue, assistait à la fête. M. le chanoine Ghiringhelli, chargé encore du discours d'inauguration, prit pour texte de son discours les mots : *Instruction et liberté*, gravés sur la bannière qui surmonte le buste, et fit l'éloge de Béroldingen. Il célébra en lui le champion de la liberté et des réformes utiles, qu'il servit de son ardente parole soit à la tribune populaire soit dans l'enceinte législative.

Après le discours, un essaim de jeunes filles couvrit de fleurs la statue du héros de la fête et leur institutrice lut un discours auquel répondit le secrétaire de la Municipalité. Un banquet de 120 citoyens termina la fête. La biographie de Sébastien Béroldingen a été écrite par M. l'avocat Pierre Pollini et se trouve, au prix de 50 cent., dans toutes les librairies du canton.

— L'*Educateur* de la Suisse italienne nous apporte encore de nouveaux et intéressants détails concernant la réunion de la société des amis de l'éducation du peuple; nous nous faisons un devoir de les traduire en les abrégeant. Nous ne croyons pas faire erreur en disant que le Tessin est le seul canton de la Suisse où l'on trouve une société s'occupant des progrès et de la diffusion de l'instruction publique en dehors du corps enseignant. La société tessinoise, en effet, se compose d'avocats, de médecins, d'officiers supérieurs, etc.

Nous glanons d'abord dans le discours d'ouverture du président, M. Ruvioli, les phrases suivantes : « Notre société compte 30 années d'existence et va chaque année, chaque jour, ajoutant à la diffusion des lumières. C'est là une couronne de gloire pour notre société, couronne de gloire que nous nous faisons un devoir de déposer sur l'urne éloquente du grand apôtre de l'éducation populaire, Stefano Franscini, auquel cette société doit sa naissance et qui, après avoir recueilli ses premiers vagissements, l'a vue naître et devenir une belle jeune fille, avec l'amour ardent et vigilant d'un père. Notre gloire à nous est d'avoir suivi ses traces. Notre gloire à nous, ce sont les écoles du soir, celles de répétition, la propagation des livres utiles, la société de secours mutuels des instituteurs, l'introduction de la culture des vers à soie, la fondation de bibliothèques et d'écoles supérieures !...

Dans un pays comme le nôtre, dans une république, enfin, où le savoir et les lumières doivent être le seul titre à la confiance, à l'estime, dans un pays où l'émigration de la classe ouvrière est un besoin péniblement impérieux, dans un pays où la chose publique est entre les mains de tous, il faut que l'instruction et l'éducation du peuple soient chose réelle, car la liberté sans ces deux compagnes est une utopie et la loi une dérision. L'instruction et l'éducation sont comme Castor et Pollux, il ne peut y avoir de divorce entr'elles qu'au détriment de la prospérité nationale.

Notre Tessin peut être fier de l'état dans lequel l'éducation populaire s'y trouve. L'Italie qui a le nom d'être un pays civilisé, la France surtout, qui se vante d'être un pays civilisateur, ont plus de gens tout à fait illettrés que nous. Mais le simple savoir de la lecture et de l'écriture, le nombre même des écoles et des écoliers ne constituent pas la civilisation vraie d'un peuple.

Entr'autres travaux présentés aux amis de l'éducation, on remarque avec plaisir la nécrologie du Rév. curé Toriani par le Rév. prieur Caselini. Toriani, curé de Coldrerio, diplômé comme instituteur modèle pendant les quatre ans qu'il a occupé le poste de maître élémentaire au bourg de Mendrisio, était un vaillant membre de la société *démopédeutique* ou des amis de l'éducation populaire.

On a entendu un rapport de M. Simonini sur les moyens de diminuer les absences. M. Simonini en appelle purement et simplement à l'application de la loi. Un autre rapport de M. l'avocat Pollini traitant de la nécessité d'améliorer la position des maîtres élémentaires, s'attache à faire ressortir l'importance des fonctions enseignantes et conclut également à l'observation de la loi du 12 juin 1866, qui a paru une providence aux instituteurs, mais que l'on est parvenu à éluder. M. Pollini examine aussi la question d'une école normale permanente, qui manque au Tesssin, et conclut, non à l'établissement d'une école de ce genre, mais à celui d'une chaire de pédagogie, dans chacun des gymnases cantonaux de Mendrisio, Lugano, Locarno, Bellinzone et Polleggio. Ces cours seraient ouverts aux deux sexes.

Une commission nommée pour examiner les conclusions de M. Pollini relativement aux absences, pense avec lui que la question des absences dépend du plus ou moins de fermeté des inspecteurs et des municipalités, mais voudrait y ajouter une amende de 10 à 15 centimes pour les parents négligents. Elle exprime aussi le désir que les curés annoncent en chaire chaque année, au mois de mars, l'ouverture des écoles et en recommandent la fréquentation aux parents. Elle propose en outre une amende de 20 francs au conseil municipal qui n'avise pas les parents. Ces propositions sont adoptées.

Un rapport sur l'exposition universelle de M. le professeur Ferri et un autre travail de M. le professeur Donetti sur une meilleure administration des legs communaux en faveur de l'éducation populaire, occupent encore l'assemblée des amis de l'éducation, dont on peut voir par cette esquisse, cependant très rapide, la vie active et les efforts sérieux pour l'éducation populaire. Faisons des vœux pour que dans d'autres cantons que le Tessin, on voie des hommes étrangers par leur genre de vie à l'enseignement, apporter la même attention et la même sollicitude aux intérêts scolaires pour lesquels, il faut le dire, beaucoup de progressistes en paroles n'ont qu'indifférence et dédain.

France. — Le *Manuel général* de l'instruction primaire, dans un article dû à la plume de M. Jean, instituteur libre à Paris, annonce que son projet pour *la formation d'une société générale des instituteurs et institutrices de France* a trouvé faveur et réuni l'adhésion d'un grand nombre de ses lecteurs. Suivant M. Jean, le moyen le plus efficace pour unir les instituteurs ce serait de faire pour toute la France ce qui a déjà été fait dans 75 départements, c'est-à-dire de créer d'abord dans chaque département une société de secours mutuels entre les instituteurs et les institutrices, d'en étendre même les bienfaits aux familles des titulaires, enfin, de relier toutes ces sociétés et de créer par leur moyen, pour toute la Erance, une caisse de retraite qui procurât aux sociétaires une augmentation du bien-être que doit leur donner dans l'avenir la caisse de retraite réglementaire, et, ce qui est plus important peut-être, qui assurât aux conjoints survivants une pension suffisante pour les mettre à l'abri de toutes les éventualités que ne prévoit pas la loi.

En énumérant les faits relatifs à la visite des instituteurs à Paris, M. Jean fait la réflexion suivante :

« Nous croyons que si le bon La Fontaine vivait de nos jours il ne penserait plus à écrire sa fable intitulée *l'Enfant et le Maître d'école*, car il pourrait voir d'abord, ne fût-ce que par les médailles de sauvetage accordées chaque année aux instituteurs, qu'il y en a tout au moins bon nombre d'entr'eux qui savent, sans faire de sermon, exposer bravement leur vie quand il s'agit de celle de leurs semblables. »

Le même journal publie la liste des médailles d'argent, de bronze et des mentions honorables accordées par la société élémentaire à un grand nombre d'instituteurs, d'institutrices et directrices des salles d'asile de Paris, de la Seine et des départements.

AVIS DE L'ADMINISTRATION DU JOURNAL

Nous prions les personnes auxquelles nous adressons le présent numéro à titre d'essai et qui ne seraient pas disposées à s'abonner, de nous le renvoyer immédiatement et sous la même bande. Celles qui le garderont seront inscrites au nombre des abonnés pour l'année 1868.

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

LA SUISSE

ARTISTIQUE, INDUSTRIELLE ET LITTÉRAIRE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Par **numéro** ou **livraison** de 8 pages in-4° sur deux colonnes, soit 16 colonnes, équivalant à 32 pages in-12, illustrée de gravures dans le texte.

Prix d'abonnement : *Pour un an, 8 francs.*

Les 30 numéros parus dès le 1er juin formeront à fin courant un **beau volume**, contenant la matière de **mille** pages in-12, qui paraîtra pour Noël et peut être donné pour **ÉTRENNES**.

Prix du volume broché 5 francs.

Il sera expédié franco et gratis 2 numéros de LA SUISSE à toute personne qui en fera la demande affranchie.

Nous engageons vivement MM. les instituteurs à s'intéresser à cette publication essentiellement nationale et due presque entièrement à la plume d'auteurs suisses.

Outre les 7 primes indiquées dans le précédent numéro, nous offrons

à 2 fr. au lieu de 5 fr. :

Un volume de l'**album de la Suisse romande**, avec 24 belles lithographies, ou le volume broché de 1867 de notre journal **La Suisse**.

Enfin, aux instituteurs qui le préféreraient, l'abonnement à **La Suisse** (1868) à 6 francs au lieu de 8 francs.

S'adresser, au plus tôt, à **Sel BLANC, libraire**, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR